

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 novembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - Daniel GAGNON - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - David GALTIER - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS 003-8821/20/BM

■ Approbation de la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune d'Istres pour la réalisation de l'opération "Réhabilitation du théâtre de l'Olivier à Istres"

MET 20/17091/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de « Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain ». Dans ce cadre, le Théâtre de l'Olivier à Istres a été reconnu d'intérêt métropolitain par la délibération n° CSGE 001-3395/17/CM du 14 décembre 2017.

Le théâtre de l'Olivier est un équipement structurant du territoire d'une superficie de 2600m² comprenant notamment une salle de spectacle de 580 places assises permettant de recevoir une programmation de spectacles d'envergure nationales. Il est au cœur du lien social, un établissement culturel majeur, un espace de rencontres et de sociabilité : il participe fondamentalement à la structuration et à la vitalité du centre-ville.

Au regard de son rôle central dans la diffusion du spectacle vivant à l'ouest de la Métropole Aix-Marseille-Provence (un taux de remplissage de 90 % avec 60 % d'Istréens et 40 % de métropolitains), du développement culturel qu'il propose au sein de l'établissement public métropolitain Scènes et Cinés, sa labellisation ministériel Art et Territoire, le Théâtre de l'Olivier a vocation à répondre aux besoins de diffusion du spectacle vivant dans l'aire métropolitaine.

Signé le 19 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Cependant, après 40 ans d'activités et d'évènements de réputation nationale tel que le Festival intercommunal Les Elancées, le Théâtre est aujourd'hui vieillissant, l'usure le rendant inadapté à l'accueil de certaines formes de spectacles, la qualité de l'accueil du public s'en trouvant également altérée. De plus, la jauge actuelle limite le potentiel de fréquentation, pourtant en forte hausse et ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes. Il nécessite donc des travaux importants pour lui permettre de continuer d'accueillir dans les meilleures conditions des spectacles dont les formes contemporaines exigent une logistique et une scénographie adaptées

Le projet porte sur une rénovation et un réaménagement de l'ensemble du bâtiment qui vise à réorganiser les espaces dédiés au public, aux artistes, à la technique et à l'administration.

Il s'agit donc d'une importante opération qui vient s'inscrire dans le projet de développement et de réaménagement du centre-ville d'Istres. En effet la rénovation et le réaménagement de l'environnement du théâtre, continuum du centre-ville, permettra de consolider l'ouverture de ce dernier vers l'Etang de l'Olivier. Cette transformation majeure participe à la stratégie globale d'attractivité portée par la ville d'Istres en partenariat avec la Métropole.

Par conséquent, il paraît opportun de confier à la ville d'Istres la délégation de la Maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation du théâtre de l'Olivier afin que l'ensemble soit coordonné de façon optimale.

Dans ce cadre la commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont affirmé leur position favorable à la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage unique pour l'exécution des travaux relevant de la compétence de chaque collectivité, dans un souci d'efficacité technique et financière.

Il est, par conséquent, proposé de confier à la ville d'Istres la maîtrise d'ouvrage de conception et de réalisation de cet équipement de compétence métropolitaine, dans les conditions définies à l'article L. 2422-12 du Code de la Commande Publique.

La Métropole et la Commune s'accordent pour investir la commune de la totalité des prérogatives de maîtrise d'ouvrage afférentes à l'opération de la présente convention.

En application de celle-ci, la commune assumera la maîtrise d'ouvrage du projet de réhabilitation du théâtre de l'Olivier à Istres et acquittera, en contrepartie d'une prise en charge intégrale par la Métropole, les dépenses nécessaires à l'achèvement de l'opération, dans la limite du plan de financement approuvé et appelé à l'article 3 de la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 19 Novembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune d'Istres.

Article 2 :

La convention prend effet à compter de la signature de la dite convention, et pour une durée nécessaire à l'achèvement des travaux.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'Etat Spécial de Territoire Istres-Ouest Provence au budget « Réhabilitation du théâtre de l'Olivier sur la commune d'Istres », rattaché au programme n° 15-1 « Autres services d'intérêt Métropolitain – Culture » code AP 205151 BP pour un montant total d'opération évaluée à 20 400 000 euros TTC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON